

Politique documentaire de la Bibliothèque départementale du Val d'Oise

Approuvée le 17 février 2012 par le Conseil général du Val d'Oise

Le présent document, révisable chaque fois que nécessaire, a pour but de présenter les objectifs généraux de la politique documentaire de la Bibliothèque départementale du Val d'Oise. Elle présente les grands principes de renouvellement des fonds ainsi que leur mode d'organisation générale, et plus généralement la logique de service d'accès aux ressources de bibliothèque que met en œuvre le Conseil général à l'intention des Valdoisiens.

Par **politique documentaire** on entend ici la politique d'accès aux ouvrages sur tous supports ou dématérialisés pour les Valdoisiens par l'intermédiaire de leur bibliothèque ce qui inclut leur sélection, leur gestion dans le temps jusqu'à l'élimination et leur classement.

Par **document** on entend toute œuvre de l'esprit textuelle, graphique, musicale ou audiovisuelle.

Par **bibliothèque** on entend tout organisme ou service, qu'il soit dénommé bibliothèque, médiathèque, centre de documentation ou autre, qui met à la disposition d'un public déterminé ou de toute personne intéressée les documents qu'il détient, qu'il se procure auprès d'organismes tiers ou auquel il donne accès par voie électronique.

Par **jeunesse** on entend les enfants de la naissance à 13 ans.

I. Objectifs généraux de la politique d'acquisition de la Bibliothèque départementale du Val d'Oise

La Bibliothèque départementale du Val d'Oise est un service du Conseil général du Val d'Oise chargé du développement de la lecture publique. Elle a pour mission principale d'aider les collectivités à créer, développer et faire fonctionner leurs bibliothèques et médiathèques. Son aide directe par la mise à la disposition de documents appartenant au Conseil général est complétée par un dispositif de subvention de fonctionnement encadré par le Plan départemental de développement de la lecture publique.

Fonction des fonds de la BDVO

La Bibliothèque départementale du Val d'Oise met à la disposition des Valdoisiens, par l'intermédiaire de leurs bibliothèques, des documents régulièrement renouvelés. Elle en prête également ponctuellement à des organismes ou services divers s'adressant à des publics spécifiques. La BDVO prête également des expositions sur panneaux et du matériel d'animation.

Les emprunts des bibliothèques à la BDVO, effectués de façon ponctuelle ou régulière, à l'unité ou par lots, répondent aux besoins variés des bibliothèques :

- répondre à une demande spécifique d'un usager ;
- compléter leur offre propre en empruntant des fonds spécifiques qu'elles ne détiennent pas ou peu (par exemple : livres en gros caractères, romans du terroir, livres documentaires adultes, CD et DVD musicaux, livres lus...) ;
- compléter périodiquement leur fonds dans tous les domaines répondant aux besoins de leur public ;
- proposer un fonds varié aux usagers en cas d'ouverture d'une bibliothèque ou d'une section de bibliothèque ;
- proposer une offre malgré des moyens réduits dus à la faiblesse de la population ou des ressources de la collectivité.

La constitution des fonds, principes généraux :

Les fonds de la Bibliothèque départementale du Val d'Oise doivent être constamment actualisés et, à ce titre, il est procédé à des opérations d'acquisition, de mise à la réserve et d'élimination en vue d'un renouvellement effectué selon les principes suivants :

- Le Conseil général acquiert pour la Bibliothèque départementale des ouvrages pour tous les âges représentant la variété de la production éditoriale et des courants musicaux et répondant aux goûts, besoins et intérêts de la population.
- D'une manière générale, les dons de particuliers, d'auteurs ou d'institutions qui ne rentrent pas dans le cadre de la politique énoncée dans le présent texte ne sont pas acceptés.
- Les supports proposés sont ceux couramment utilisés par la population. Toutefois, la Bibliothèque départementale n'a jamais fait l'acquisition de supports vidéos autre que musicaux. Pour ne pas procéder à la constitution coûteuse d'un nouveau fonds, sa politique documentaire continue à ne pas acquérir de DVD non musicaux..
- Les documents achetés sont de niveau grand public et répondent à des besoins culturels, de loisirs et d'information générale et non à des besoins strictement universitaires, scolaires ou professionnels, sauf s'ils concourent à la documentation professionnelle des personnels bénévoles et salariés des bibliothèques du Val d'Oise.
- La sélection des documents se fait en fonction de la production éditoriale, de la notoriété des auteurs, compositeurs ou interprètes, des éditeurs et collections, des articles de presse, d'un intérêt local ou des demandes des usagers relayées par les bibliothèques
- Le fonds proposé pour le prêt est représentatif de l'édition actuelle et date majoritairement de moins de 10 ans.
- Les documents achetés sont exclusivement en langue française à l'exclusion de CD et DVD musicaux et de quelques rayons de livres bilingues et en version originale dans les langues les plus empruntées.
- Le nombre d'exemplaires achetés dépend de l'usage réel ou supposé du document et de sa présence dans les sélections proposées par la BDVO ou lors de formation.
- Les procédures d'achat respectent le code de la propriété intellectuelle, qui inclut la loi sur le droit de prêt.
- Les documents sont régulièrement renouvelés afin de proposer à tout moment des fonds attrayants dans des éditions actuelles.
- Les documents en bon état de plus de 10 ans qui sont peu demandés mais encore susceptibles d'être prêtés sont mis en réserve.
- Les documents en mauvais état ou comportant une information obsolète sont éliminés et chaque fois que possible recyclés totalement ou partiellement.
- Les exemplaires multiples sont éliminés en fonction de la baisse de l'usage et peuvent être proposés en don à des partenaires institutionnels ou associatifs.
-

Accessibilité, valorisation et diffusion des documents

Le catalogue de la Bibliothèque départementale est accessible pour tout internaute sur le site internet du Conseil général du Val d'Oise, soit isolément soit dans le catalogue collectif départemental RéVOdoc.

Les particuliers peuvent émettre une réservation sur le catalogue collectif RéVOdoc. Toutes les bibliothèques valdoisiennes ont accès aux documents de la Bibliothèque départementale, soit par réservation, soit par visite dans ses locaux.

La Bibliothèque départementale diffuse en ligne ou sur papier des sélections de documents. Elles sont réalisées soit à l'occasion de formations, soit pour répondre à un besoin récurrent de choix sur une partie du catalogue. La BDVO veille à signaler et faciliter le repérage des documents en édition adaptée à différents types d'usage, y compris à ceux des personnes.

II. Politique d'acquisition par secteur :

Si le fonds de la Bibliothèque départementale du Val d'Oise forme un ensemble unique et adapté à ses fonctions, sa gestion est répartie en plusieurs secteurs gérés chacun par un responsable. Les grands principes d'acquisition et d'organisation de chacun des secteurs sont définis ci-après :

1. Livres pour la jeunesse :

Ce secteur correspond à 60 % des prêts de la Bibliothèque départementale. Les documents sont proposés en 1 à 3 exemplaires en fonction de l'usage, exceptionnellement plus s'il y a une forte demande. Les ouvrages sont sélectionnés mensuellement dans un office déposé par un libraire spécialisé en livres pour la jeunesse en fonction des critiques de la presse professionnelle et de l'usage des collections. Les collections sont multisupports : livres, CD de livres lus et livres CD. Les fictions sont segmentées par âge et les livres documentaires par thème.

2. Bandes dessinées :

L'offre de bandes dessinées est segmentée en 2 fonds :

- les séries de bandes dessinées (4 volumes et plus) et de mangas (7 volumes et plus) prêtées en lots
- les autres bandes dessinées et mangas prêtés par volume.

Le nombre d'exemplaires achetés dépend de l'usage : de 1 à 5 exemplaires pour les bandes dessinées pour la jeunesse ou pour tout public (exceptionnellement 10 pour les plus grands succès), 1 seul exemplaire pour les bandes dessinées pour adultes.

3. Livres pour adultes :

Les romans adultes sont achetés en fonction de la notoriété de leurs auteurs et des critiques, en 1 à 3 exemplaires selon la demande et sont présentés par genre. Les livres documentaires pour adultes de niveau grand public sont achetés en 1 exemplaire, en fonction de la qualité éditoriale (maquette, texte, illustration) et de la variété des thèmes.

4. Musique

Le secteur musique regroupe les ouvrages concernant la musique, quel que soit le support du document (CD, DVD, livres ou revues). Les documents achetés représentent l'ensemble des courants musicaux et regroupent la production des compositeurs et interprètes connus ou signalés dans les critiques musicales. La majorité des documents est achetée en 1 exemplaire, exceptionnellement 2 ou plus en fonction de la demande, à l'exception des documents pour la jeunesse qui sont achetés en 2 exemplaires.

5. Animation

La Bibliothèque départementale achète des outils d'animation pour les bibliothèques du département : expositions sur panneaux et outils pour les animations, principalement en direction de la jeunesse. Les supports sont variés et les achats s'adaptent aux demandes et usages des bibliothécaires du département et à l'évolution des pratiques culturelles des habitants.

6. Publications périodiques

Les revues pour adultes achetées sont principalement à l'usage du personnel de la Bibliothèque départementale et des autres bibliothèques valdoisiennes : revues de critiques littéraires et musicales et revues d'information générale ou professionnelle. Une sélection de revues pour la jeunesse est proposée en prêt aux bibliothèques pour compléter les collections locales et tester les titres auprès du public.

7. Ressources numériques

Les ressources numériques font l'objet d'une politique expérimentale dont les objectifs sont d'aider les bibliothèques du Val d'Oise à s'adapter au contexte numérique et de toucher des publics potentiels n'atteignant pas la masse critique à l'échelle communale.

8. Réserve départementale de prêt

La réserve départementale contient un exemplaire par titre des livres, CD et DVD issus des fonds courants de la BDVO et des bibliothèques adhérant au dispositif de la réserve départementale de prêt. L'objectif est de garder disponibles les documents à rotation lente susceptibles d'être demandés par le grand public. La réserve départementale n'intègre pas de documents en mauvais état ou dont le contenu est obsolète.

9. Conservation partagée d'ouvrages pour la jeunesse

La Bibliothèque départementale participe en tant que bibliothèque de conservation au programme de conservation partagée des documents pour la jeunesse en Ile-de-France coordonné par le MOTif (Observatoire du livre et de l'écrit en Ile-de-France, service associé au Conseil régional d'Île de France). La Bibliothèque départementale est coordinatrice de cette opération pour le Val d'Oise dans le cadre d'une convention avec le MOTif. L'axe de conservation choisi par la Bibliothèque départementale du Val d'Oise est une liste définie d'auteurs et illustrateurs dont elle s'engage à conserver toute l'œuvre, à recevoir des ouvrages venant d'autres bibliothèques, à établir un catalogue et à les mettre à disposition des acteurs de la chaîne du livre pour des opérations de promotion auprès d'un large public.